



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD

OBJET : CULTURE**Conservatoire à Rayonnement Régional - Lycée Carnot de Dijon - Convention relative à l'organisation du dispositif classes à horaires aménagés Musique et Danse**

L'enseignement artistique au sein de la filière « Techniques de la Musique et de la Danse » (« TMD ») est assuré auprès d'une soixantaine élèves du lycée Carnot par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Ce dispositif, en place depuis des années, n'avait fait jusqu'alors l'objet d'aucune convention. La Ville et le lycée Carnot souhaitent qu'une convention officielle vienne cadrer sa mise en œuvre et préciser ainsi le fonctionnement du dispositif.

La convention repose sur l'arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale du 16 juillet 2018 portant sur l'organisation et les volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, « Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD)

Fixant l'organisation du dispositif mis en place au lycée Carnot, la convention d'une durée de 3 ans (échéance au 13 juillet 2027) précise les modalités de fonctionnement entre le conservatoire et le lycée Carnot, les contenus et volumes horaires des enseignements artistiques, la procédure d'admission des élèves, les modalités d'affectation et de communication des résultats, l'évaluation, le suivi, la surveillance des élèves ainsi que la commission de suivi de leur scolarité.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte-d'Or annexé au rapport, et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)